



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

énergie nucléaire

Question écrite n° 42401

Texte de la question

M. Roland Blum rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie que les centrales nucléaires en activité dans « notre » pays ont été construites sur la base d'une durée de vingt-cinq ans. On peut considérer que celles qui ont été construites aux environs de 1977 devront être remplacées en 2010/2015. Ce sera l'occasion pour EDF de voir le renouvellement de son parc et d'acquérir du matériel plus performant et plus sécurisé. C'est dans cette perspective qu'experts français et allemands ont renforcé leur coopération avec une lisibilité constante de voir les impératifs de sécurité renforcés. Cela a abouti au projet EPR, réacteur nucléaire franco-allemand, qui ambitionne d'être le plus sûr du monde. Dès sa conception, l'EPR intègre le risque d'accident majeur en permettant de cantonner une fuite à l'intérieur du site, ce qui évite l'évacuation des populations. C'est un projet très séduisant et c'est dans cette perspective que devra être prise la décision de poursuivre ce programme, qui devrait répondre à la politique énergétique à mettre en oeuvre d'ici aux trente prochaines années. Devant le risque que représenterait l'arrêt du projet EPR, il lui demande quelles dispositions il envisage de prendre, afin de pérenniser ce projet qui conditionne le maintien, au plus haut niveau, de notre industrie nucléaire.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a confirmé le 9 décembre 1998 le choix de l'énergie nucléaire comme composante majoritaire de l'approvisionnement électrique national, tout en affirmant la nécessité de préparer une réelle diversification des ressources, car la part du nucléaire est destinée à diminuer par rapport aux niveaux actuels. Le projet EPR s'appuie sur l'acquis technologique tiré de l'expérience de construction et de fonctionnement des centrales à eau pressurisée du parc nucléaire français. Il a été conçu et développé depuis dix ans dans le cadre d'une collaboration franco-allemande Framatome-Siemens. Il a pour objectif d'assurer une bonne compétitivité économique, tout en offrant les meilleures conditions possibles de sûreté d'un réacteur classique à eau pressurisée. La question du renouvellement du parc des centrales EDF s'inscrit dans un cadre plus large que celle du projet EPR. Elle est à la fois technique, économique et politique. D'une part, la sûreté et le bon comportement des centrales actuelles laissent augurer des possibilités d'extension de leur durée de vie effective par rapport aux prévisions d'origine. D'autre part, le mode de renouvellement des centrales dépendra du coût relatif à long terme des différentes filières énergétiques possibles (gaz, nucléaire, charbon, etc.). Il dépendra également des différentes perspectives envisagées pour l'aval du cycle du combustible nucléaire dans le cadre de la loi du 30 décembre 1991. Le ministre chargé de la recherche intervient par des programmes spécifiques sur chacune de ces problématiques, sans développer de programme particulier sur le projet EPR dont la responsabilité incombe aux industriels.

Données clés

Auteur : [M. Roland Blum](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42401

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : recherche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 février 2000, page 1234

Réponse publiée le : 8 mai 2000, page 2906